



UN SYNDICAT DE COMBATS ET DE RÉSULTATS



Depuis sa naissance en 1999, Convergence Infirmière n'a eu de cesse de se battre pour les infirmières et les infirmiers libéraux : empêcher ou dénoncer les mauvaises décisions, lutter ou obtenir des avancées importantes pour la profession. Voici quelques-uns de nos combats et de nos résultats :

- Dès sa création, **Convergence Infirmière se mobilise contre la signature par la FNI du plan de soins infirmiers (PSI)** qui permettait le transfert des AIS au secteur social, si le patient était dans un état stabilisé. 20 000 IDEL sur 58 000 à l'époque sont dans la rue. La ministre de la Santé renonce.
- **Convergence Infirmière obtient alors une revalorisation historique de nos honoraires de 15 %**, les quotas ne permettant pas de facturer plus de 18 000 actes par an sont supprimés et une démarche de soins infirmiers (DSI) en remplacement du PSI mise en place.
- À la même époque, **Convergence Infirmière crée Santé Formation, fond de gestion de la formation continue conventionnelle.** Sous l'impulsion du syndicat, la formation continue conventionnelle, inexistante avant 2002, se développe rapidement.
- **Convergence Infirmière se bat contre l'exercice illégal** de la profession depuis toujours et sera l'initiateur avec des associations de **la création d'une instance nationale représentative** avec plusieurs collègues d'où découlera l'ordre infirmier.
- **Convergence infirmière s'oppose fermement** à une quelconque légalisation de l'exercice illégal de la profession d'infirmière et **se mobilise régulièrement contre le transfert de tout acte aux aides-soignants.**
- **Convergence Infirmière défend les IDEL de Savoie sur les IK montagne** en participant à une manifestation face à la CPAM, bloquant ainsi toute réforme jusqu'à l'avenant N°6.
- **Convergence Infirmière défend de nombreux adhérents face à la CPAM de la Moselle** contre des indus injustifiés et obtient gain de cause.
- **Convergence Infirmière s'oppose fermement à la création d'un centre de santé en zone sur-dotée** et obtient gain de cause.
- **Convergence Infirmière est le seul syndicat qui refuse de signer l'avenant N°6.**
- **Convergence Infirmière participe en 2019 à la création avec diverses professions libérales du collectif SOS RETRAITE** pour lutter notamment contre la spoliation des réserves de nos caisses de retraites et l'augmentation de 28 % des cotisations. La réforme est repoussée.



Les élections URPS vont conditionner votre avenir. Vous allez donner du poids à des représentants qui vont vous défendre, s'opposer à ce qui est mauvais et porter des propositions à la hauteur de nos engagements et de notre place dans le système de santé.

Depuis l'avenant n° 6, vous savez combien il est important d'avoir **un syndicat à votre écoute**, un syndicat **en phase avec les réalités du terrain**.

Alors mobilisez-vous, **votez en masse pour démontrer à ceux qui nous gouvernent notre force et notre engagement**. Votez en masse pour un syndicat de combat et de résultats.

Demain, grâce à vous, grâce à votre mobilisation massive, nous pourrions gagner ensemble, obtenir des revalorisations tarifaires, obtenir une réelle prise en compte de nos compétences, en un mot obtenir une véritable considération.

**OSONS ENSEMBLE !
GAGNONS ENSEMBLE !**
